

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle à l'Assemblée la délibération du 21 Février 1994 par laquelle il avait été décidé, par convention, de confier à la Communauté Urbaine du Grand NANCY l'entretien d'une partie du réseau communal d'éclairage public, le restant étant entretenu par l'Entreprise DEMESY, rue des Blanches Vignes à LUDRES.

La dite convention étant arrivée à échéance le 31 Décembre 1996, un appel d'offres a été lancé par la Communauté Urbaine et une nouvelle convention est proposée. Celle-ci comprend la détection nocturne des lampes éteintes, la maintenance préventive et curative calculée sur les bases du marché communautaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur KIELISZEK à signer une convention avec la Communauté Urbaine du Grand NANCY afin d'assurer la maintenance de l'éclairage public des secteurs cités en annexe,

- de confier l'entretien des secteurs restant à l'Entreprise DEMESY suivant les mêmes conditions techniques et financières que celles prévues dans la convention,

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 1997.

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 97/02-06

1/ Secteurs à la charge de la Communauté Urbaine :

Armoire de commande : LUAA	Les Terrasses
LUAB	Rue de la Gare
LUAE	Rue de la Justice
LUAF	Rue François Rude
LUAG	Rue du Bas de la Côte
LUAL	Impasse François Clouet
LUAM	Rue Berlioz
LUAR	Rue Pascal
LUAS	Rue Ampère
LUAW	Rue Georges Chepfer
LUAX	Rue de Saint-Blaine
LUAY	Rue Rabelais
LUBA	Rue de Secours + le Chêne
LUBD	Les Baraques
LUBE	Impasse Bernard Palissy
LUBK	Avenue du Bon Curé
LUBL	Rue du Franclos
LUBM	Rue Paul Verlaine
LUBN	Stade du Plateau
LUBP	Rue Blasserue
LUBQ	Rue Descartes

2/ Secteurs à la charge de la Ville de LUDRES

Armoire de commande : LUAH	Rue des Frères Lumière
LUAZ	Le Zodiaque
LUAJ	Beau Site
LUBF	Poirier le Chat
LUAC	Coulomheu - Gélécote
LUAD	Rue Frédéric Mistral
LUAV	Impasse Paul Fort
LKBB	Rue de Fontenelle